



PLACE AU BUDGET VERT CONSTRUIRE UN AVENIR DURABLE A L'ECHELLE DE NOTRE TERRITOIRE

Aujourd'hui, les territoires font face à de nombreux défis : pollution de l'air, changement climatique, gestion des déchets, protection de la biodiversité... Pour y répondre, il ne suffit plus d'agir ponctuellement : il faut intégrer l'environnement dans une démarche qui se veut globale, transversale et quantifiable C'est là qu'intervient le budget vert.

Un budget vert, c'est une nouvelle façon de construire et d'analyser le budget d'une collectivité, en tenant compte de l'impact environnemental de chaque dépense. Cela permet de savoir si les projets financés vont dans le sens de la transition écologique, s'ils protègent l'environnement ou, au contraire, s'ils risquent de l'endommager.

FOCUS SUR LA METHODOLOGIE EMPLOYÉE

Pour le Compte Financier Unique de 2024, le périmètre de l'annexe environnementale porte uniquement sur l'axe 1 « Atténuation au changement climatique » et 17 natures de comptes de la section d'investissement sont analysés. Les natures sont par exemple : des terrains, des constructions, travaux de réhabilitations, la voirie, l'assainissement, l'entretien des bâtiments ou certains matériels roulants.

A l'horizon 2027, 6 axes d'analyse composeront l'exercice de l'annexe environnementale :

1. « Atténuation au changement climatique ».
2. « Adaptation au changement climatique ».
3. « Gestion de la ressource en eau ».
4. « Economie circulaire, gestion des déchets et prévention des risques technologiques ».
5. « Prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ».
6. « Préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles ».

Pour la réalisation de la cotation environnementale des dépenses d'investissement du Compte Financier Unique (CFU) 2024, la Communauté urbaine Caen la mer et la Ville de Caen ont retenu la **méthode développée par l'I4CE** (Institut de l'Économie pour le Climat). Reconnue comme **la plus aboutie et largement utilisée par les collectivités françaises**, cette méthode est publique, gratuite et disponible en ligne sur le site de l'I4CE (Évaluation environnementale des budgets des collectivités).

Cette démarche repose sur une cotation des dépenses réalisées au cours de l'année écoulée, en tenant compte de leur nature et de leur contexte.

Pour garantir une mise en œuvre précise, plusieurs réunions de sensibilisation ont été organisées en interne, suivies d'ateliers avec les directions. Ces ateliers ont permis une analyse détaillée des projets, jusqu'au niveau des lots de chantier pour les opérations de construction ou de rénovation significative.

Les cotations ont été effectuées en s'appuyant sur les critères du guide, en particulier ceux liés à l'artificialisation des sols, à la végétalisation et à la performance énergétique des investissements.

LES COTATIONS ENVIRONNEMENTALES :

Dans le cadre de l'analyse environnementale des dépenses d'investissement, chaque dépense est évaluée selon son impact sur l'environnement, en s'appuyant sur les critères définis par la méthode de l'I4CE. Quatre niveaux de cotation sont possibles :

- **Favorable** : La dépense a un impact positif clair sur l'environnement. Elle contribue activement à des objectifs tels que la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la désimperméabilisation des sols, la végétalisation, l'amélioration de la performance énergétique.
Exemple : rénovation énergétique d'un bâtiment public, création d'espaces verts, aménagement cyclable.
- **Neutre** : La dépense n'a pas d'effet significatif, ni positif ni négatif, sur l'environnement. Elle concerne souvent des projets de mises aux normes (aménagement PMR ou dispositifs de sécurité incendie), réglementaires ou de fonctionnement courant sans lien direct avec les enjeux environnementaux.
Exemple : achat de mobilier de bureau, réfection de voirie sans modification écologique.
- **Non coté** : La dépense ne peut pas être évaluée en l'état, faute d'informations suffisantes ou parce qu'elle ne rentre pas dans les catégories d'analyse prévues par la méthode. Elle exprime le doute.
Exemple : provisions budgétaires, dépenses de nature administrative, études...
- **Défavorable** : La dépense a un impact négatif sur l'environnement, sans que des mesures compensatoires ou correctrices soient identifiées. Cela peut inclure des projets contribuant à l'artificialisation des sols ou à l'augmentation des consommations d'énergie.
Exemple : construction d'un axe routier uniquement dédié à la voiture, extension routière sans mesures de réduction d'impact.

LES RESULTATS SUR LES BUDGETS CONSOLIDÉS DE CAEN LA MER :

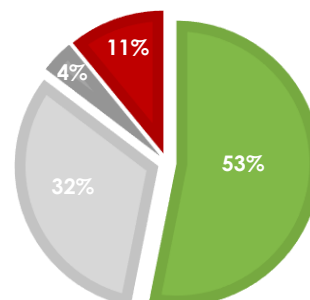
Quatre budgets ont été analysés sous l'angle du budget vert : Budget principal, Budget assainissement, budget Réseaux de chaleur urbains, Budget Mobilités.

Pour mieux comprendre l'impact de nos investissements, nous avons classé les dépenses en quatre catégories : celles qui participent à l'atténuation du changement climatique (favorables), celles qui n'ont pas d'impact particulier (neutres), celles qui peuvent avoir des effets négatifs (défavorables), et enfin celles qui n'ont pas pu être évaluées faute d'informations suffisantes (non cotées). Voici la répartition de ces différentes cotations pour l'année 2024.

Sur un montant total coté à 95,8M€, il en ressort :

- 53% d'opérations favorables.
- 32% d'opérations neutres.
- 4% d'opérations non cotées.
- 11% d'opérations défavorables.

Les opérations non cotées concernent plus particulièrement les études menées par Caen la mer. Concernant les trois autres catégories, voici les dépenses les plus significatives.



Dépenses favorables les plus significatives :

- Tramway : 19,5M€
- Méthaniseur : 10,1M€
- Aménagements de voirie (végétalisations, Zone 30 et Zones partagées) : 6,3M€
- Schéma cyclable : 4,5M€
- RCU : 2,6M€
- Travaux de transition énergétique du patrimoine : 0,9M€
- Déchèterie Colombelles : 0,8M€

Dépenses neutres les plus significatives :

- Travaux de voiries et d'assainissement sur l'ensemble du territoire : 24,9M€
- Achats de terrains et travaux de voiries et assainissements : 2,3M€
- Travaux de voirie et d'aménagement des zones d'activités : 1,9M€
- Entretien et maintenance du patrimoine hors transition énergétique : 0,8M€

Dépenses défavorables les plus significatives :

- Aéroport : 5,9M€
- Acquisition bus diesel : 1,6M

LES RÉSULTATS SUR LES BUDGETS CONSOLIDÉS DE LA VILLE DE CAEN

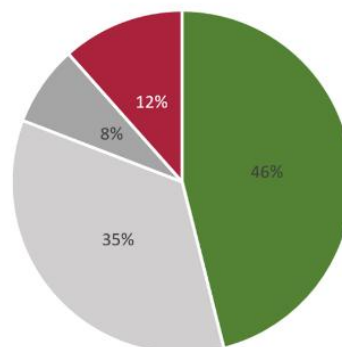
L'analyse des investissements de la Ville en matière d'impact environnementale porte sur dépenses de nature très divers parmi lesquelles : des terrains, des constructions, des travaux de réhabilitations, la voirie, l'assainissement, l'entretien des bâtiments ou certains matériels roulants.

Sur un montant total coté à 24,3 Millions , il en ressort :

- 46% d'opérations favorables.
- 35% d'opérations neutres.
- 8% d'opérations non cotées.
- 12% d'opérations défavorables.

Dépenses favorables les plus significatives :

- Travaux d'aménagement extérieurs du Château : 3,2 M€
- Nouveau pavillon d'accueil du Château : 3 M€
- Travaux du nouveau Centre d'animation de la Prairie : 1,1 M€



- Travaux d'aménagements des espaces verts du Château : 0,9 M€
- Construction de nouveaux locaux associatifs : 4,5 M€
- Travaux de réduction des consommations énergétiques : 0,5 M€
- Valorisation écologique et paysagère de la vallée de l'Orne et l'Odon : 0,4 M€
- Une partie des travaux réalisés dans les vestiaires de l'équipement Caen Sud : 0,2 M€

Dépenses neutres les plus significatives :

- Une partie des travaux de réhabilitation du quartier Lorge : 0,6 M€
- Achats de terrains : 0,9 M€
- Travaux d'entretien dans les écoles : 0,4 M€

Dépenses défavorables les plus significatives :

- Une partie des travaux de réhabilitation du quartier Lorge : 0,9 M€
- Construction de nouveaux locaux associatifs : 0,7 M€
- Une partie des travaux réalisés dans les vestiaires de l'équipement Caen Sud : 0,2 M€
- Travaux du gymnase de la Pomme d'Or : 0,4 M€

Conclusion :

Les résultats du budget vert 2024 montrent que notre Communauté urbaine et la Ville de Caen investissent de plus en plus dans des projets qui contribuent à lutter contre le changement climatique, comme le développement des espaces verts, les économies d'énergie ou la réduction des gaz à effet de serre. C'est une preuve concrète de notre engagement pour un territoire plus sobre et plus durable.